

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents
de Transport Terrestre (BEA-TT)
Ministère de la Transition écologique et solidaire,
chargé des Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Saint-Denis, le 12/06/2023

Objet : réponse à votre courrier du 21/03/2023 par lequel vous nous avez communiqué le rapport d'enquête technique publié par vos services à la suite de la collision entre un TER et un véhicule léger survenue le 15 janvier 2021 sur le PN 44 à Péronnas (01)

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 21/03/2023 par lequel vous nous avez communiqué le rapport d'enquête technique publié par vos services à la suite de la collision entre un TER et un véhicule léger survenue le 15 janvier 2021 sur le PN 44 à Péronnas (01), a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites prévues aux recommandations qui lui ont été adressées ainsi qu'à l'ensemble des EF.

Recommandation R3 adressée à SNCF Réseau :

Dans le sens d'approche du PN n° 44 par l'est, compte tenu des travaux réalisés depuis l'accident et des projets d'aménagements du PN, modifier le cas échéant l'orientation du feu rouge clignotant de droite pour qu'il puisse être vu jusqu'au droit de celui-ci.

En réponse à cette recommandation, SNCF Réseau s'engage à réaliser les travaux de modification d'orientation du feu rouge clignotant de droite dans le sens d'approche du PN n°44 par l'Est sous un délai de deux mois à compter de la date d'achèvement des travaux de limitation de vitesse sur cette infrastructure, sous réserve de leur réalisation par la commune de Péronnas.

Recommandation R4 adressée à l'ensemble des entreprises ferroviaires :

Sensibiliser les agents de conduite à la priorité qui doit être donnée, lorsque les conditions le permettent, d'initialiser la radio sol-train et plus généralement de réaliser les actions qui leur imposent de quitter la voie et la caténaire des yeux, en dehors de zones géographiques présentant des passages à niveau, ou tout autre facteur de risque notoire.

Lors de la conception ou du reconditionnement des matériels, prendre en compte l'objectif de réduire les durées des actions pendant lesquelles l'agent de conduite n'est plus en mesure d'observer la voie et la caténaire.

En réponse à la partie de la recommandation visant à sensibiliser ses conducteurs à la réalisation de certains gestes métiers de manière sécurisée, SNCF Réseau apportera dans une prochaine version du référentiel MT00120 « Assurer les missions de CREQ Fascicule 2 Conduite », fiche n° 26 1003 « Utilisation de la radio sol train » une précision sur les conditions d'initialisation de la radio sol train.

Le perfectionnement annuel des conducteurs de SNCF Réseau inclura à partir de 2024 une action de sensibilisation en rapport avec la recommandation.

Les prestataires de SNCF Réseau pour la conduite des convois du GI seront également invités à cette sensibilisation.

S'agissant de son matériel de conduite neuf ou reconditionné, le département Engins / Outillage de DGOP PI s'appuie depuis 2020, sur le chapitre 14 « Cabines de conduite et poste de conduite » de la norme EN-14033-1 pour la conception et le reconditionnement des engins de SNCF Réseau.

Les règles imposées par cette norme améliorent l'ergonomie des postes de conduite, notamment les aspects liés à la sécurité vis-à-vis de la visibilité de la voie et l'accessibilité des commandes sur le pupitre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien PALLANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Damien Pallant', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and scribbled.

Le Directeur Général Adjoint Sécurité